



Résumé de l'avis

L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE :
UNE PARTIE PRENANTE DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES IMMIGRANTES AU QUÉBEC



RECHERCHE ET RÉDACTION

Frédéric Nolet
Gisèle Boni, Sigconsult Inc.

COLLABORATION

Martine Jore
Ralph Rouzier

COLLABORATION DU MILIEU

Centre d'aide aux familles immigrantes - Casa-Cafi
Centre des femmes de Verdun
Chantier d'Afrique du Canada
École chinoise du nouveau siècle
La Table de concertation en relations interculturelles de Verdun

RÉVISION

Vincent Ross

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-5634
Télécopieur : (514) 873-3469
Courrier électronique : info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca
Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

CONCEPTION ET DESIGN



ISBN : 978-2-550-59543-4

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2010

Mise en contexte

Dans le cadre des activités de la Semaine québécoise des familles, tenues en mai 2008 à Verdun, l'organisme communautaire *Chantier d'Afrique du Canada* (Chafric) avait organisé, à la demande du Centre des femmes de Verdun, un atelier conférence sur le thème de « *la conciliation carrière - famille* » au Centre Afrika. Madame Patricia Rimok, présidente du Conseil des relations interculturelles, était l'une des conférencières invitées.

Lors de cet atelier, l'auditoire était composé en majeure partie de femmes immigrantes. Ces femmes ont profité de l'événement pour partager leurs préoccupations sur les difficultés à concilier l'emploi et la famille, dont le principal problème, selon elles, était les difficultés d'accès à un service de garde. De manière unanime, elles admettaient que ce problème avait un impact négatif sur la situation des familles nouvellement arrivées. Selon plusieurs femmes présentes, le fait de ne pas trouver de service de garde était un obstacle de plus et compliquait énormément leurs démarches pour se trouver un emploi ou, encore, pour s'engager à temps plein dans des cours de francisation, et ce, tant pour elles que pour leur conjoint.

Le Conseil a accepté d'étudier cette problématique. À titre d'organisme aviseur de la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, cette problématique représentait une opportunité d'évaluer les principes régissant la gestion de la diversité ethnoculturelle dans les services de garde, principalement en matière d'accessibilité aux services pour les familles immigrantes nouvellement arrivées.

La politique familiale du gouvernement du Québec

Ces dernières années, les instruments formant la politique familiale actuelle du gouvernement du Québec se sont consolidés à travers :

- un réseau des services de garde et l'instauration des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial;
- une mesure du Soutien aux enfants qui est venu corriger certaines lacunes du soutien financier aux familles;
- l'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale rendu possible par la signature d'une entente avec le gouvernement fédéral.

Le développement de la petite enfance et sa gouvernance

Au Québec le développement de la petite enfance implique à différents degrés les trois paliers gouvernementaux. Le rôle du gouvernement fédéral se limite essentiellement au transfert de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Au gouvernement provincial, le ministère de la Famille et des Aînés est responsable d'un ensemble de services dans les domaines de la famille et des aînés ainsi que dans celui de l'aide aux organismes communautaires. Finalement, les pouvoirs locaux sont incités par le gouvernement provincial à développer des mesures visant à concilier l'emploi et la vie familiale.

La problématique de l'accessibilité à un service de garde

En 2008, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal et le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) ont signé une entente qui a mené à l'établissement d'un *Plan régional d'accessibilité aux services de garde*. Dans ce plan, la CRÉ de Montréal soulignait « *qu'à Montréal, plusieurs territoires sont actuellement en déficit de places en services de garde et certaines familles ont plus difficilement accès aux services* »¹.

Parmi les familles ayant besoin d'un service de garde, un segment spécifique concernait les familles immigrantes avec leurs caractéristiques et leurs besoins particuliers. En général, les familles immigrantes ont un taux de natalité plus élevé que les non-immigrants, avec un parent en emploi, dans un secteur extérieur à ses compétences en raison d'un diplôme non reconnu au Québec, et dont le français est souvent la deuxième langue. Pour ce segment, « *les services de garde permettent aux parents, notamment les femmes, d'accéder à des cours de francisation ou d'effectuer toute autre démarche favorable à leur intégration sociale et professionnelle* »².

À juste titre, comme le souligne la CRÉ de Montréal, « *il est clair que les besoins de la région de Montréal diffèrent des autres régions du Québec et qu'elle a des défis particuliers à relever* »³. La prise en compte de la diversité ethnoculturelle par les services de garde et les instances responsables représente l'un de ces enjeux, principalement dans le cas des familles immigrantes nouvellement arrivées.

¹ CRÉ de Montréal. Plan régional d'accessibilité aux services de garde – Rapport d'analyse et de recommandations pour le développement de services de garde éducatifs et l'accès à l'information sur les places disponibles sur l'île de Montréal, avril 2008, p. 4.

² CRÉ de Montréal, op. cit., p. 11.

³ CRÉ de Montréal, op. cit., p. 26.

4

La distribution géographique des familles immigrantes nouvellement arrivées au Québec

En 2006, environ 90 % des immigrants récents au Québec se sont établis dans les municipalités de Montréal, de Québec et de Sherbrooke. À l'intérieur de ces municipalités, nous avons pu définir qu'il y avait sept « *territoires d'accueil* » des familles immigrantes. Ces territoires sont :

À Montréal :

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Ahuntsic-Cartierville

Saint-Laurent

Verdun

À Québec :

Sainte-Foy-Sillery

À Sherbrooke :

l'arrondissement du Mont-Bellevue

En 2006, ces trois municipalités comptaient plus de 111 000 enfants de 4 ans et moins, dont plus de 5 600 étaient d'origine immigrante. C'est à Montréal que la majorité de ces enfants résidaient avec près de 4 900 enfants. L'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce est le territoire au Québec où l'on retrouve le plus d'enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante ⁴.

L'offre de service de garde au Québec

Au Québec, il existe cinq types de services de garde pour les enfants de 5 ans et moins. L'ensemble de ces services offrent des places à contribution réduite, à l'exception des garderies non subventionnées. Ces services sont :

- les **centres de la petite enfance** qui représentaient, en 2009, 36,6 % de l'offre totale avec 1 344 établissements qui offraient plus de 77 000 places ⁵.
- Les **garderies subventionnées** qui représentaient, en 2009, 17,1 % de l'offre totale avec 589 établissements qui offraient plus de 36 000 places ⁶.

- Les **services de garde en milieu familial** qui sont administrés par les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Ces bureaux coordonnent, dans un territoire délimité, les services de garde éducatifs offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'ils ont reconnues et dont ils surveillent l'application des normes établies par règlement concernant ces responsables ⁷. En 2009, les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial représentaient 43,0 % de l'offre totale du Québec avec 165 bureaux qui offraient plus de 91 000 places.
- Les **garderies non subventionnées** sont des établissements à but lucratif qui assurent la garde d'enfants (habituellement d'âge préscolaire). En 2009, les garderies non subventionnées représentaient 0,3 % de l'offre totale du Québec avec 142 établissements qui offraient plus de 6 900 places.
- Les **haltes-garderies communautaires** ⁸ sont un service de garde occasionnelle et temporaire, visant les enfants âgés de 5 ans et moins, offert par un organisme communautaire dans le cadre d'une intervention spécifique auprès des parents. En 2009, le site de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec indiquait que près de 1 300 établissements offraient en moyenne 15 places chacun ⁹.

L'évaluation de l'accessibilité selon les régions et les territoires d'accueil

Afin de concevoir une mesure de l'offre de services de garde permettant de comparer l'accessibilité selon les régions et les territoires d'arrivée, une mesure a été construite. Cette mesure est un ratio évaluant le nombre de places par enfant. Ce ratio permet d'observer la variation de l'offre selon les diverses unités géographiques.

En 2010, au Québec, il y avait des places pour 53,4 % des enfants de 4 ans et moins. Au niveau des régions, la région de Montréal se démarque de la province et des autres régions avec un ratio de 58,3 %.

Au niveau des territoires d'accueil, on observe pour l'ensemble des territoires un ratio supérieur à celui de la province. Cependant, deux territoires se démarquent avec un ratio inférieur aux autres territoires d'accueil, à leurs régions administratives respectives et à la province. Ces territoires

⁴ Ville de Montréal : Profil sociodémographique des arrondissements : source : www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2454613&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁵ Le Taureau, A. et P. Collas, « *L'état démographique du Québec* », dans *Le Québec 2010 – Portrait sans complaisance*, Focus stratégique 2010, Secor, 2010, p. 122.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Ministère de la famille et des Aînés - Source : www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=4833

⁹ Source : www.ahgcq.org

sont les arrondissements du Mont-Bellevue qui affiche un ratio de 50,5 % et l'arrondissement de Verdun avec un ratio de 45,8 %.

Étude de cas dans l'arrondissement Verdun et la méthodologie utilisée

Par l'entremise d'une enquête terrain, le Conseil a voulu évaluer la prise en compte de la diversité ethnoculturelle par les services de garde dans un arrondissement de Montréal où se concentre une proportion importante d'immigrants récents. L'objectif de cette évaluation était d'identifier les obstacles présents pour les familles immigrantes et le modèle de services de garde qui serait le mieux adapté à leurs besoins.

Les sources d'information utilisées dans cette étude rendent compte de trois acteurs impliqués dans cette problématique : les familles immigrantes, les responsables de services de garde et les organismes communautaires.

- Un questionnaire a été distribué à 128 familles immigrantes, avec le support des organismes membres de la Table de concertation en relations interculturelles de Verdun.
- Deux séances de groupes de discussion ont été organisées avec 22 familles immigrantes.
- Un entretien a été mené auprès de quatre responsables de services de garde, trois centres de la petite enfance et une garderie non subventionnée.
- Un entretien a été mené avec les dirigeants des quatre organismes communautaires impliqués dans le projet.

À titre de territoire d'accueil des familles immigrantes et en raison de la présence de jeunes familles avec enfants, l'arrondissement de Verdun a été sélectionné pour cette étude. Cet arrondissement comptait, en 2006, 3 210 enfants de 4 ans et moins, dont 180 étaient d'origine immigrante. Le réseau des services de garde sur le territoire comptait au mois de mai 2010, 1 470 places réparties dans 26 établissements. En 2010-2011, le MFA prévoit développer, dans cet arrondissement, 50 nouvelles places à contribution réduite.

Les résultats

L'accessibilité des familles immigrantes à un service de garde

Dans l'échantillon récolté, le pourcentage d'enfants de 4 ans et moins de familles immigrantes admis dans un service de garde est équivalent à celui observé au Québec (53,8 % contre 53,4 %). Toutefois, un écart est présent chez les enfants de familles immigrantes résidant à Verdun comparativement à l'ensemble des familles de Verdun (39,7 %, contre 45,8 %, respectivement).

La caractéristique principale permettant d'expliquer la variation de l'accessibilité est la connaissance des langues officielles. Près de neuf familles sur dix n'ayant pas eu accès à un service de garde ne connaissaient pas les langues officielles.

Les obstacles vécus par les familles dans l'accès à un service de garde

Plus des trois quarts des familles immigrantes interrogées (77,8 %) ont affirmé avoir eu une difficulté particulière pour accéder à un service de garde. Ce pourcentage augmentait à 83,3 % chez les familles résidant à Verdun.

Dans les groupes de discussion, plusieurs solutions ont été proposées par les familles afin de surmonter ces difficultés. Ces solutions peuvent être regroupées en deux catégories :

- l'amélioration des conditions d'accès pour les familles nouvellement arrivées;
- une augmentation du nombre de places dans les services de garde.

Le principal obstacle mentionné par les familles interrogées était la liste d'attente, mais certaines familles ont aussi souligné qu'elles s'étaient faites refuser l'accès (principalement pour les familles résidant à l'extérieur de Verdun) ou encore qu'elles avaient des problèmes de transport en raison de l'absence de disponibilité d'un service de garde à proximité de leur lieu de résidence (principalement les familles résidant dans l'arrondissement de Verdun).

La diffusion d'information aux familles immigrantes

En matière de diffusion de l'information relative au fonctionnement des services de garde au Québec, la majorité des familles (57,0 %) affirmaient avoir été informées depuis leur arrivée.

6

Parmi les familles qui ont été informées, les deux principales sources d'information étaient le gouvernement provincial (33,3 %), principalement le réseau de la santé et des services sociaux (CLSC) et le MICC, puis les organismes communautaires et les services de garde (31,6 %).

L'offre de service répondant le mieux aux besoins des familles immigrantes

Les familles immigrantes ont mentionné trois principaux modèles.

Le plus populaire, pour plus de la moitié des familles (56,5 %), était le **service de garde à contribution réduite**. Le deuxième modèle pour plus de quatre familles sur dix (42,4 %), était un **service de garde intégrant un programme éducatif** répondant au développement de l'enfant. Finalement, plus de deux familles sur dix (20,7 %) ont suggéré comme troisième modèle **les haltes-garderies en milieu communautaire** qui répondent aux besoins de flexibilité d'horaire, d'urgence, surtout dans les premiers moments de l'établissement dans le quartier.

Alors que la majorité des places offertes au Québec se concentrent au niveau de la garde en milieu familial, le résultat à cette question indique que seulement 3,3 % des familles immigrantes interrogées affirment que ce modèle est adapté à leurs besoins.

Discussion des résultats

Ces résultats permettent d'affirmer que certaines familles immigrantes peuvent éprouver des problèmes d'accès et que certains territoires d'accueil s'écartent de la tendance observée au Québec.

L'ensemble de ce processus de recherche permet d'isoler deux facteurs qui constituent des obstacles à l'accessibilité à un service de garde des familles immigrantes avec de jeunes enfants et nouvellement arrivées au Québec :

- le premier facteur est linguistique et concerne la maîtrise des langues officielles par les nouveaux arrivants;
- le deuxième facteur est structurel et concerne les effets de la mise en place des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial en 2006.

Recommandations

Conscientisé par les problématiques vécues par les familles immigrantes et le contexte actuel, le Conseil a formulé une série de propositions concrètes, réalistes et économiques. Ces propositions sont formulées en ayant à l'esprit l'instance la plus apte à assurer leur application.

Recommandations à la ministre de la Famille et des Aînés et à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

OBJECTIF 1 - Assurer un accès équitable aux services de garde dans les territoires d'accueil des familles immigrantes nouvellement arrivées.

OBJECTIF 2 - Mettre annuellement à jour les données récoltées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sur les territoires d'arrivée des immigrants récents et partager ces informations avec le ministère de la Famille et des Aînés et avec les municipalités concernées.

OBJECTIF 3 - Tenir un registre de ces informations au niveau local, c'est-à-dire au niveau des territoires d'accueil identifiés.

OBJECTIF 4 - Développer une méthode d'analyse locale permettant de déployer une mesure compensatoire qui permettrait aux familles immigrantes d'être référées au bureau coordonnateur de la garde en milieu familial le plus près de leur domicile ou d'évaluer la possibilité d'instaurer en partenariat avec les organismes communautaires spécialisés pour offrir un service de halte-garderie aux familles immigrantes nouvellement arrivées.

OBJECTIF 5 - Assurer une mise à jour des conditions relatives à l'attribution d'une place en service de garde pour les différents statuts de personnes immigrantes, principalement pour les personnes réfugiées, en attente d'un statut ou les résidents permanents.

OBJECTIF 6 - Assurer que les parents nouvellement arrivés au Québec possèdent l'information nécessaire pour évaluer les diverses opportunités à leur disposition pour faire garder leurs enfants.

Recommandations à considérer par les municipalités et les arrondissements ayant obtenu le statut de territoire d'accueil

OBJECTIF 7 - Impliquer les arrondissements ayant obtenu le statut de territoire d'accueil dans la diffusion d'information sur le fonctionnement des services de garde.

ANNEXE

Liste des membres du Conseil des relations interculturelles

PRÉSIDENTE

Mme Patricia RIMOK

MEMBRES

Mme Marie-Luce AMBROISE

M. Abderrahmane BÉNARIBA

Mme Geneviève BOUCHARD

M. Karim DAABOUL

Mme Sylvie FONTAINE

M. Shah Ismatullah HABIBI

Mme Danielle LEMIRE

M. Bogidar PÉRUCICH

M. Stephan REICHHOLD

M. Witakenge Benoît SONGA

M. Terry TATASCIORE

SOUS-MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Mme Marie-Claude CHAMPOUX

(sans droit de vote)

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 10-04
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone 514-873-5634
Télécopieur 514-873-3469

info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca
www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca



*Conseil des relations
interculturelles*

Québec  
 

